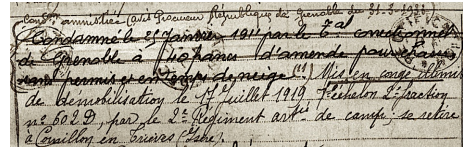


Braconnage à la neige

Pas plus tard que naguère, nous vous entretenions de l'interdiction de chasser par temps de neige. Ce document devrait vous convaincre que nous ne galéjions pas. Il est extrait du dossier militaire d'Ernest Doriol, né à Blanchardeyres en 1887, condamné le 25 janvier 1911 par le tribunal correctionnel de Grenoble à 40 francs d'amende pour chasse sans permis et en temps de neige.

La condamnation a été amnistiée, par avis du Procureur de la République de Grenoble du 31 mars 1933. Comme vous le constatez, elle a été rayée, mais n'a pas pour autant disparu du dossier militaire.



Son frère aîné Albert Doriol, né en 1883, n'a pas eu droit aux mêmes égards : condamné le même jour aux mêmes 40 francs d'amende, il n'a pas bénéficié, vingt ans plus tard, de la mansuétude du Procureur de la République. Observons qu'entre-temps, il avait été blessé par deux fois au combat.



Pourtant les souvenirs d'Auguste Martin, montrent bien que la transgression était considérée comme vénielle.

« Il était courant auparavant dans nos campagnes du Trièves de braconner de temps à autre à la neige quand celle-ci était fraîche. Les bêtes sauvages, habituées à sortir en tout temps quand on était en plein hiver, nous fournissaient l'occasion de profiter de cette aubaine. Ce n'était pas le cas quand tombaient les premières neiges. Les lièvres alors, si la couche était épaisse, restaient plusieurs jours sans sortir. »

Il est même arrivé à Auguste Martin, de cumuler les interdictions : temps de neige, détention d'arme, pièges prohibés... Écoutez-le raconter.

« C'était pendant la guerre 39-45 et pendant l'occupation des Allemands et un samedi matin. La neige fraîche tombée dans la nuit recouvrait de quelques centimètres toute la région. Imprudemment (je l'avoue) j'allai faire un tour de chasse ce jour-là. Je mis mon fusil démonté dans un sac pour sortir du village et m'en allai dans la direction de Bonharias, où je pensais trouver quelques traces de lièvres. Ils avaient beaucoup repeuplé en peu de temps, vu l'interdiction de la chasse pendant l'occupation des Nazis. »



« Je regardais entre les buissons et dans une éclaircie je vis ma victime allongée, aplatie sur le sol, immobile, les yeux ouverts comme il est normal. Je levai mon fusil sans hésiter et lui lâchai mon coup. Il fut foudroyé. Mais j'étais inquiet des conséquences qui pouvaient découler de ce coup de fusil. Nous étions en pleine occupation allemande. La détention d'arme, et le braconnage, auraient pu me créer les pires représailles auxquelles je ne pensais pas, ni aussi à leur ampleur. »

Après avoir relevé quelques pièges qui lui rapportent un autre lièvre, tout aussi illégalement capturé, notre témoin conclut :

« Ainsi dans nos campagnes reculées, loin des communications faciles, loin des occupants nous pouvions nous distraire quelques fois avec le plaisir du braconnage à la neige. »

La neige permettait d'autres chasses que celle du lièvre : entre autres le renard et la martre.

« Cette chasse ne pouvait être possible que par temps de neige fraîche, et un jour d'hiver qu'elle était propice, mon ami Fleury et moi décidâmes d'aller voir à Bonharias s'il n'y avait pas de traces de martres, avec l'intention d'en faire notre chasse. Ce qui était fort rare. Mais cette fois la chose fut facile et l'opération vite faite. »



« En cours de route, nous nous séparâmes pour hâter le repérage. Fleury traversa vers Beuserre. Je descendis à Lavanche et remontai vers Bonharias, où nous devions nous retrouver. Dans le sentier qui monte au milieu des bois, je vis quelques sauts de martre qui, sautant de ci de là, avait certainement cherché son gîte. Arrivées au pied d'un grand pin sur lequel il y avait un gros nid d'écureuil, les traces disparaissaient. Il était donc évident que la martre avait grimpé vers ce nid et y était gîtée. »

« Je découpai tout autour à quelque distance pour m'assurer qu'elle n'était pas redescendue. Il n'y avait rien et je remontai hâtivement le sentier à la rencontre de mon ami et lui signalai ma

trouvaille. Nous revînmes sur les lieux sans bruit et nous décidâmes de tirer dans le nid. Ce que fit Fleury aussitôt. De la neige emportée par la bise sortit la martre qui sauta dans le vide les 4 pattes très écartées. Je la tirai au sol et je la manquai, heureusement car je l'aurais très abîmée. Elle tomba près de moi et je pus lui mettre le pied sur le corps aussitôt. Ce fut la fin pour elle. Comme elle était jolie! avec sa fine fourrure fauve et brillante et sa poitrine ornée d'un losange jaune! Nous étions heureux d'avoir si vite réussi notre exploit, sans difficulté dans la recherche et gagné une belle et jolie fourrure. Nous revînmes au village fiers de notre exploit d'autant plus apprécié qu'il était rare. »